



GROUPE VYV

Contrat collectif santé obligatoire pour les agents du ministère de la Culture

En juin, c'est le moment de s'affilier

1

Préparez dès maintenant votre RIB et votre attestation de droits (et celles de votre conjoint et enfants).

3

2

Choisissez d'affilier, si vous le souhaitez, votre conjoint et/ou vos enfants. Créez votre espace personnalisé sur le site MGEN.

Le 3 juin 2025, vous recevez un courriel pour accéder au parcours d'affiliation.

5

Renseignez le code de votre organisme de Sécurité Sociale (disponible sur votre attestation de droits).

6

Indiquez vos éventuels bénéficiaires (enfants, conjoint).

Renseignez vos informations personnelles (et celles de vos bénéficiaires).

Choisissez des options pour renforcer votre protection.

9

Renseignez vos coordonnées bancaires et finalisez votre affiliation

MGEN. Première mutuelle des agents du service public

